



MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES
ET DU CENTRE



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendès France
36000 CHATEAUROUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendès France
36000 CHATEAUROUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

1. Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'INDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2. Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre Association Départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Indre, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée depuis le 18 octobre 1989 par la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le Conseil d'Administration Départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août. Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

L'usage depuis la création de votre association en 1989 et les contraintes imposées à la Fédération OCCE, impliquent la présentation à l'assemblée générale départementale de comptes annuels pour le « *siège départemental* » et de comptes annuels dits agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*". Ces deux jeux de comptes sont adressés au siège de la Fédération.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 175 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 197 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 177 sur 196 lors de l'exercice précédent) ;

Au passif du bilan de l'association figure, pour une somme de 36,02 € l'écart créditeur entre l'actif et le passif, constaté dans un compte rendu financier comptabilisé ; ce montant, libellé "*erreur créditrice*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de cet écart n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces des comptes rendus financiers n'est pas mis en œuvre par votre siège départemental.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 19 janvier 2024



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques	69,00	69,00			Fonds propres du siège	50 870,93	47 570,76
Terrains					Report à nouveau (CRFs)	839 268,81	981 883,71
Constructions					Résultat de l'association	8 941,30	(114 244,76)
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	2 839,75	2 618,91	220,84	420,22	FONDS PROPRES ASSOCIATION	899 081,04	915 209,71
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	5 050,00		5 050,00	5 050,00	Provisions pour charges	1 833,03	1 412,53
ACTIF IMMOBILISE	7 958,75	2 687,91	5 270,84	5 470,22	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	1 833,03	1 412,53
Stocks	1 882,90		1 882,90	1 861,80	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	853,20		853,20	1 131,98	Fournisseurs	2 820,00	2 820,00
Comptes courants OCCE	2 029,48		2 029,48	2 510,57	Dettes fiscales et sociales	4 082,78	2 225,84
Autres créances (dont erreurs débitrices)				282,80	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	897 578,95		897 578,95	910 582,88	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	36,02	172,17
Charges constatées d'avance	237,50		237,50		Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	902 582,03		902 582,03	916 370,03	DETTES	6 938,80	5 218,01
TOTAL	910 540,78	2 687,91	907 852,87	921 840,25	TOTAL	907 852,87	921 840,25

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

	2022/2023	2021/2022
Participation volontaire des familles	252 177,98	153 616,03
Ventes de produits	651 557,38	593 752,89
Prestations de service et animations	180 215,12	189 857,34
Subventions d'exploitation	224 314,13	152 669,76
Dons et Mécénat	14 667,40	11 787,22
Contributions financières reçues	83 390,16	60 702,20
Autres produits	647,67	1 635,80
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		63,36
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 406 969,84	1 164 084,60
Achats de fournitures à céder	393 525,61	378 852,94
Variation des stocks de fournitures à céder	(21,10)	(135,80)
Autres achats et charges externes	923 931,11	837 857,82
Aides financières versées	10 420,00	
Impôts et taxes	1 949,82	1 255,37
Salaires bruts	9 315,30	11 046,03
Charges sociales	1 443,86	1 632,76
Cotisations reversées à la Fédération	17 852,40	18 578,56
Autres charges	149,99	1 928,45
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	30 614,41	43 551,60
Dotations aux provisions et dépréciations	420,50	415,11
Reports en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	1 389 601,90	1 294 982,84
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	17 367,94	(130 898,24)
Produits des placements	12 387,49	4 566,54
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	12 387,49	4 566,54
Intérêts et charges assimilées	2 400,39	4,69
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES	2 400,39	4,69
RESULTAT FINANCIER (II)	9 987,10	4 561,85
RESULTAT COURANT (I + II)	27 355,04	(126 336,39)
Sur opérations de gestion	84 051,53	80 958,79
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 051,53	80 958,79
Sur opérations de gestion	102 465,27	68 867,16
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	102 465,27	68 867,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(18 413,74)	12 091,63
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	8 941,30	(114 244,76)
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	57 942,50	52 827,50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	57 942,50	52 827,50
TOTAL DES PRODUITS (hors cotisations coops payées au siège)	1 503 408,86	1 249 609,93
TOTAL DES CHARGES (hors cotisations coops payées au siège)	1 494 467,56	1 363 854,69

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	907 852,87 €	921 840,25 €
Résultat de l'exercice :	8 941,30 €	-114 244,76 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	197	196
dont coopératives et foyers agrégés :	175	177
dont coopératives et foyers non agrégés :	22	19
Nombre de coopérateurs :	15 390	16 016
Heures de bénévolat du siège départemental	60	60
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 047	1 861
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 €	57 943 €	52 828 €

(sur la base d'une valorisation annuelle estimée à 50 000 € charges sociales comprises, soit 27,50 €/heure).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par le rétablissement de l'équilibre financier des coops, après l'exercice précédent déficitaire suite à l'interruption liée au Covid-19.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' Office Central de la Coopération à l'Ecole.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Tenue exclusivement par des bénévoles et des enfants, la comptabilité des coopératives scolaires est une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les investissements sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés,
- les engagements à réaliser sur subventions ou dons reçus ne sont pas comptabilisés.

2.3 Annulation des opérations internes

Par mesure de simplification, seuls les principaux flux financiers entre le siège et les coopératives sont annulés : il s'agit des cotisations versées au siège par les coopératives. Les autres flux concernent :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, ne sont pas éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode de présentation ni d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE 36 INDRE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	8 941,30	{	7 727,07	pour le siège départemental
		}	1 214,23	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	0,00	{	0,00	pour le siège départemental
		}	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	36,02	{	0,00	pour le siège départemental
		}	36,02	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			1	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	897 578,95	{	57 059,89	pour le siège départemental
		}	840 519,06	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 802,97	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	30 614,41	{	199,38	pour le siège correspondant aux amortissements
		}	30 415,03	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements

soit en moyenne environ

Total des produits :	1 503 408,86	{	173,80	par C.R.F. agrégé.
		}	69 095,73	pour le siège départemental
		}	1 434 313,13	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			8 196,08	par C.R.F. agrégé.

Total des charges :	1 494 467,56	{	61 368,66	pour le siège départemental
		}	1 433 098,90	pour les C.R.F. agrégés (après élimination des cotisations versées au siège)
soit en moyenne environ			8 189,14	par C.R.F. agrégés

Résultat net moyen : 6,94 par C.R.F. agrégé (après élimination des cotisations versées au siège).

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	197	196
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	169	164
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	132	130
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	0	4
Participants aux séances de formation (estimation)	0	70

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31-août-23			31-août-22	PASSIF	31-août-23	31-août-22
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques	69	69			Fonds propres du siège	50 871	47 571
Terrains							
Constructions					Résultat du siège	7 727	3 300
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	2 840	2 619	221	420	FONDS PROPRES DU SIEGE	58 598	50 871
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	5 050		5 050	5 050	Provisions pour charges	1 833	1 413
ACTIF IMMOBILISE	7 959	2 688	5 271	5 470	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	1 833	1 413
Stocks	1 883		1 883	1 862	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	853		853	1 132	Fournisseurs	2 820	2 820
Comptes courants OCCE	2 029		2 029	2 511	Dettes fiscales et sociales	4 083	2 226
Autres créances					Comptes courants OCCE		
Trésorerie	57 060		57 060	46 527	Autres dettes		172
Charges constatées d'avance	238		238		Produits constatés d'avance		
ACTIF CIRCULANT	62 063		62 063	52 031	DETTES	6 903	5 218
TOTAL	70 022	2 688	67 334	57 501	TOTAL	67 334	57 501

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

	2022/2023	2021/2022
Cotisations reçues	28 792	29 927
Ventes de produits	1 225	1 585
Prestations de service et animations	6 341	6 075
Subventions d'exploitation	9 370	1 500
Dons et Mécénat		
Contributions financières reçues	9 143	9 229
Autres produits	648	1 636
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		63
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 518	50 014
Achats de fournitures à céder	768	1 107
Variation des stocks de fournitures à céder	(21)	(136)
Autres achats et charges externes	16 356	15 252
Aides financières versées	10 420	
Impôts et taxes	1 950	1 255
Salaires bruts	9 315	11 046
Charges sociales	1 444	1 633
Cotisations reversées à la Fédération	17 852	18 579
Autres charges	150	1 928
Dotations aux amortissements	199	213
Dotations aux provisions et dépréciations	421	415
Reports en fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	58 855	51 293
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	(3 336)	(1 278)
Produits des placements	12 387	4 567
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS FINANCIERS	12 387	4 567
Intérêts et charges assimilées	2 400	5
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES FINANCIERES	2 400	5
RESULTAT FINANCIER (II)	9 987	4 562
RESULTAT COURANT (I + II)	6 651	3 284
Sur opérations de gestion	1 190	16
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 190	16
Sur opérations de gestion	114	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	114	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 076	16
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	7 727	3 300
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 650	1 650
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	1 650	1 650
TOTAL DES PRODUITS	69 096	54 597
TOTAL DES CHARGES	61 369	51 298

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 7 727,07 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	69,00			69,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	1 803,78			1 803,78
Mobilier de bureau	1 035,97			1 035,97
Immobilisations en cours				
Total	2 908,75			2 908,75

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession au cours de cet exercice.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	69,00			69,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 801,56	2,22		1 803,78
Mobilier de bureau	20%	617,97	197,16		815,13
	Total	2 488,53	199,38		2 687,91

2. Immobilisations financières

Parts Sociales Banque Populaire 5 050,00

3. Stocks

Agendas et livrets 1 882,90

4. Coopératives et usagers divers

Créances au 31 août 853,20

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 1 966,68

UR Centre Val de Loire 62,80

6. Autres créances

Néant.

7. Trésorerie

Banque Populaire 40 725,27

Crédit Agricole 3 265,98

Crédit Coopératif 7,59

Casden 4 246,72

Banque Postale 102,21

Livret Bleu coop 204,86

Intérêts à recevoir 8 471,02

Caisse 36,24

57 059,89

8. Charges constatées d'avance

Calendrier 2024

237,50

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 412,53	420,50		1 833,03
Provisions pour charges	1 412,53	420,50		1 833,03
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 412,53	420,50		1 833,03

Dotations / reprises d'exploitation 420,50

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 420,50

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

- (1) Une provision pour départ à la retraite a été calculée selon les articles 4.4.3 et 4.4.4. de l'avenant n°86 du 15 décembre 2004 de la Convention Nationale ECLAT (ex-Animation). Son montant est ajusté chaque année en fonction des mouvements d'effectifs selon la formule suivante : $\frac{1}{4}$ de mois par année d'ancienneté pour tous les salariés en CDI présents depuis un an, portée à $\frac{1}{3}$ de mois par année à compter de la 11^{ème} année de présence. La provision est calculée avec des charges patronales au taux de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte.

3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues	<u>2 820.00</u>
	2 820.00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 548.84
Urssaf	285.41
Retraite complémentaire	88.47
Prévoyance	13.02
Mutuelle	53.90
Charges sociales sur congés payés	248,59
Uniformation	71.16
IS à payer sur produits financiers encaissés en 22/23	535,00
IS à payer sur intérêts courus au 31/08	1 238,39
	4 082,78

7. Comptes courants OCCE (crédoeurs)

Néant

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	15 390	16 016
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,64 €	0,64 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	27 702,00	28 828,80
Cotisations versées à la Fédération	17 852,40	18 578,56
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	17 852,40	18 578,56

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	8 970,00	
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions	400,00	1 500,00
Total	9 370,00	1 500,00
Dont versées aux coopératives	9 370,00	

3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

- Emploi	6 250.00
- Autres aides	2 887.26
	9 137.26

4. Produits exceptionnels

Remboursement avances aux coops	1 050.00
Dons reçus	27.00
Autres remboursements reçus des coops	112.81
	1 189,81

5. Charges exceptionnelles

Différence arrondis	0.80
Autres dépenses pour les coops	112.81
	113.61

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Les redevances de crédit-bail ou locations longue durée restant dues sont :

Photocopieur (redevance trimestrielle de : 106.80 €. Echéance du contrat : 10/11/24) 534,00

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 60 heures de travail valorisées à 1 650 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Banque Banque Populaire Val de France :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Val de France (convention du 21 mars 2002).

Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés	72	76
Solde des comptes mutualisés au 31/08	336 450,00	336 450,00
Livret A Institutionnel	61 211,57	61 260,41
Livret A Association	77 283,11	77 283,11
Comptes à terme	200 000,00	200 000,00
Montant des intérêts (bruts)	10 141,00	1 781,37
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

Banque Crédit Agricole :

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Agricole (convention du 28 février 2017) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de comptes mutualisés	72	76
Montant des intérêts (bruts)	2 246,49	2 396,45
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%